

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION
SCOLAIRE D'ARBOIS**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 039-213900137-20260326-2026_0326-DE



DECISION D.26.03.26 -02

Objet : Marchés de construction d'une passerelle

La Présidente du SIVOS,

Vu l'article L 5210-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2020, délégrant à Mme la Présidente toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la consultation réalisée pour la construction d'une passerelle,

Considérant l'avis de la commission d'ouverture des plis du 11 mars 2026,

DECIDE

De retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Fondations profondes - Marché attribué à ROC AMENAGEMENT SAS, 4 rue des Pinsons ZA des Butiques - 25210 LE RUSSEY pour un montant de 16 400€ HT, soit 19 680€ TTC.

Lot 2 : GO-terrassement- VRD - Marché attribué à GCBAT OUVRAGES D'ART , ZA sur les Chasaux - 25320 GRANDFONTAINE pour un montant de 44 950€ HT, soit 53 940€ TTC

Lot 6 : Elévateur PMR - Marché attribué à SAS ERMHES , 23 rue Pierre et Marie CURIE - BP 20408 - 35504 VITRE pour un montant de 27 782.58€ HT, soit 33 339.09€ TTC

Arbois, le 26 mars 2026

La Présidente,

Valérie DEPIERRE

